

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 14/2022

Séance du 13 avril 2022 - 15h30

Création d'un poste de directeur(trice)-adjoint(e)

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril à 15h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 30 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort
Margarita SOLA, Joëlle MARIE-REINE SCIARD et Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres en visio-conférence :

Élise LAURENT-GUÉGAN, Région Nouvelle-Aquitaine.

Membres excusés :

Rémi JUSTINIEN (pouvoir à J. MARIE-REINE SCIARD), Région Nouvelle-Aquitaine ;
Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à A. BURNET) ;
Jean-Louis LÉONARD (UNIMA).

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

Afin d'appuyer le Directeur du Forum des Marais Atlantiques dans ses missions et dans la perspective de préparer le départ à la retraite de ce dernier, il est proposé aux membres du Comité syndical de recruter un(e) Directeur(trice)-adjoint(e) qui l'accompagnera dans la prise et la mise en oeuvre des décisions, la gestion quotidienne (gestion financière et administrative, comptabilité, gestion des ressources humaines, gestion et coordination des activités) et la représentation du syndicat mixte.

Profil du poste « Directeur(trice)-adjoint(e) du Forum des Marais Atlantiques »

Contexte

Sous l'autorité du Président du Comité syndical, le(la) Directeur(trice)-adjoint(e) coopère avec le Directeur du syndicat mixte à la mise en oeuvre des projets partagés par toutes les parties prenantes aux actions du Forum des Marais Atlantiques. A ce titre, il(elle) participe à l'organisation territoriale pilotée par le Directeur en cohérence avec les orientations préalablement définies par le Comité syndical, lui-même éclairé dans la stratégie du Syndicat mixte par le Conseil d'Orientation Scientifique et Technique. Il(elle) contribue aux choix stratégiques, tactiques et organisationnels de la collectivité à court et long termes.

Le(La) Directeur(trice)-adjoint(e) aide le Directeur à élaborer la programmation, la mise en œuvre et la gestion des actions dans le cadre d'un budget annuel d'environ 1 400 000 euros. Il(elle) collabore à la gestion administrative et financière du Syndicat mixte en lien avec le ou la responsable du Pôle dédié(e) à ces services. Avec le Président et le Directeur, il(elle) est un interlocuteur(trice) privilégié(e) des partenaires du Forum des Marais Atlantiques dont il(elle) s'emploie à promouvoir le développement aux échelles européenne, nationale, régionale et locale.

Le(La) Directeur(trice)-adjoint(e), en lien avec les agents de l'équipe en fonction de leurs compétences respectives, copilote et coordonne les activités nationales du Syndicat mixte dans le cadre de sa mission de Pôle-relais et assure la cohérence de ces activités avec celles des autres Pôles-relais. Il(elle) participe avec les membres de l'équipe compétents et en fonction des sujets aux différents groupes techniques nationaux de réflexion. Spécialement, il(elle) représente le Syndicat mixte au sein du groupe national milieux humides.

En collaboration avec le Directeur du Syndicat mixte, le(la) Directeur(trice)-adjoint(e) participe à l'exécution des plans nationaux milieux humides.

En cas d'indisponibilité du Président du Comité syndical ou de son Directeur, le(la) Directeur(trice)-adjoint(e) peut être mandaté(e) pour participer aux différents groupes locaux et/ou nationaux ayant une portée stratégique pour le Forum des Marais Atlantiques.

Réfèrent des partenaires financiers du Forum des Marais Atlantiques, le(la) Directeur(trice)-adjoint(e) aide le Directeur dans le montage et la mise en œuvre, par les chefs de projets désignés par actions, des différentes conventions de partenariat conclues avec l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les agences de l'eau.

Le(La) Directeur(trice)-adjoint(e) suggère et propose au Président du Comité Syndical, directeur de publication, et au Directeur, rédacteur en chef, la ligne éditoriale de la communication du Forum des Marais Atlantiques.

Avec le Président du Comité syndical et le Directeur du Syndicat mixte, il(elle) contribue à l'animation du Comité d'orientation scientifique et technique et assure, sous la responsabilité du Président et du Directeur, la continuité des relations avec les nombreuses structures extérieures, dont les parcs naturels régionaux, en tentant de satisfaire au plus près les attentes des différents acteurs agissant dans les domaines de la préservation, de la valorisation et de la promotion des milieux humides, de leur biodiversité et des activités socio-économiques favorables au maintien de la qualité de ces écosystèmes.

En compagnie du Président du Comité Syndical et du Directeur du Syndicat mixte, le(la) Directeur(trice)-adjoint(e) participe à la création, l'animation et la coordination de réseaux d'opérateurs publics et privés impliqués dans la gestion et la gouvernance des milieux humides.

En accord avec le Président du Comité Syndical et le Directeur du Syndicat Mixte, le(la) Directeur(trice)-adjoint(e) conçoit et organise des sessions de formation et d'information sur les aspects techniques, juridiques et fonctionnels des marais. Il(elle) contribue à l'appropriation et à la transmission des connaissances et des savoirs relatifs aux zones humides ainsi qu'à la sensibilisation et à la responsabilisation du grand public et des acteurs de terrain.

Le(la) Directeur(trice)-adjoint(e) anime et coordonne le pôle agro-écologie du Syndicat Mixte. À ce titre, il est l'interlocuteur technique des ministères de l'agriculture et de l'alimentation et de la transition écologique en compagnie des représentants desquels il contribue à la définition et la mise

en oeuvre des opérations orientées vers la préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides.

Compétences

Appui à la gestion du Syndicat mixte (fonctionnement interne, stratégie, gestion administrative, gestion financière, etc.), à savoir :

- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de la structure conjointement avec le Directeur (participation au Comité syndical ou aux rencontres Directeur/Président relatives aux problématiques concernant la gestion stratégique du Syndicat mixte et celle du personnel) ;
- Rédaction, coordination et suivi du programme d'actions du Syndicat mixte en cohérence avec les orientations stratégiques et en lien avec le Directeur ;
- Élaboration du budget de la structure et de celui des activités et projets en lien avec le Directeur, les chefs de projet et/ou les chargés de mission ;
- Contrôle budgétaire et suivi financier et comptable de la structure et des projets ;
- Réalisation des rapports d'activité et des bilans financiers et suivi administratif ;
- Établissement et suivi des conventions conclues avec les partenaires et les prestataires du Forum des Marais Atlantiques.

Appui au management et à la gestion du personnel, à savoir :

- Suivi de l'organisation du travail du personnel de la structure (planning, validation des congés et fiches de mission, gestion des problèmes d'organisation, télétravail, etc.) ;
- Organisation et animation des réunions d'équipe avec le Directeur ou en son absence ;
- Recrutement du personnel en lien avec le Directeur et le Président (analyse des besoins, validation des profils de postes, respect de la procédure de recrutement, entretiens, réponses aux candidatures, etc.) ;
- Recensement des souhaits de formation exprimés par les salariés, élaboration, mise en œuvre et suivi du plan de formation des salariés du Syndicat mixte ;
- Gestion, direction et coordination du personnel en l'absence du Directeur.

Communication interne et externe, à savoir :

- Mise à jour des documents de communication interne (livret d'accueil, etc.) ;
- Suivi des besoins en communication externe (supports, Internet, etc.) ;
- Représentation du Syndicat mixte dans les relations extérieures.

Montage, coordination et suivi des activités et projets, à savoir :

- Organisation des missions, coordination et suivi ou accompagnement des responsables de projets et des chargés de mission dans la réalisation de leurs travaux (rédaction ou aide au montage de dossiers de subvention/financement, réalisation de bilans, suivi de dossiers) ;
- Coordination et mise en cohérence des activités réalisées ;
- Animation et coordination des groupes de travail ;
- Conception, montage et conduite des projets partenariaux ;
- Conception et proposition d'une offre de formations qualifiantes ;
- Organisation de manifestations diverses (colloques, séminaires, webinaires, expositions, conférences, etc.) ;
- Conception et organisation d'actions de sensibilisation et d'information du grand public.

Recherche et développement - Réseaux et partenariats, à savoir :

- Préparation des programmes et bilans d'activité; participation à leur présentation aux partenaires ;
- Développement des relations avec les partenaires institutionnels, financiers et techniques;

- Recherche et prospection de nouveaux partenaires ;
- Création et animation des réseaux d'acteurs investis dans la gestion, la préservation, le développement, la valorisation et la promotion des activités socio-économiques ;

Niveau d'étude requis

Le niveau requis est celui de troisième cycle dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement des territoires complété par une expérience professionnelle ayant montré une aptitude à diriger une équipe, à communiquer et à fédérer.

Il s'agit d'un poste de catégorie A avec autonomie, responsabilité et prise d'initiatives dans les missions.

Type de contrat

Il convient de recruter en priorité un agent de la fonction publique territoriale ; si aucun profil ne correspond aux critères de recrutement définis dans la fiche de poste, il conviendra de recruter un agent contractuel qui bénéficiera d'un contrat de droit public d'agent non-titulaire sous la forme d'un contrat à durée déterminée (CDD). Le renouvellement ne pourra intervenir que par reconduction expresse.

Niveau de rémunération

La rémunération versée correspond à un échelon compris entre 5 et 9 de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux de la fonction publique territoriale à laquelle pourra s'ajouter un régime indemnitaire.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De créer un poste de Directeur(trice)-adjoint(e) du Forum des Marais Atlantiques ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 9
Votes :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-251710398-2022 _ _ _ _ _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : _ _ / _ _ / 2022